

Usine de





CERTIFICAT

FENETRES PVC
A LA FRANCAISE, OSCILLO-BATTANTES ET A SOUFFLET

ALYA EXCELLENCE

Le CSTB atteste que les produits, mentionnés en annexe, sont conformes à des caractéristiques décrites dans le référentiel de certification « FENETRES ET BLOCS-BAIES PVC ET ALUMINIUM RPT » (NF220-EP5) en vigueur, après évaluation selon les modalités de contrôle définies dans ce référentiel.

En vertu de la présente décision notifiée par le CSTB, AFNOR Certification et le CSTB accordent respectivement à :

La société AMCC FENÊTRES ET PORTES

9,11 RUE DU RONDEAU - BP185

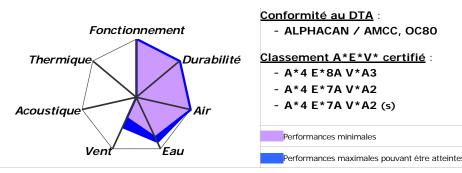
FR-36004 CHATEAUROUX FR-36004 CHATEAUROUX

le droit d'usage de la marque NF FENETRES PVC et de la marque CERTIFIE CSTB CERTIFIED pour les produits objets de cette décision, pour toute sa durée de validité et dans les conditions prévues par les règles générales de la marque NF, les exigences générales de la marque CERTIFIE CSTB CERTIFIED et le référentiel mentionné ci-dessus.

Décision d'admission n° 4994-06-182 du 11 février 2019

Sauf retrait, suspension ou modification, ce certificat est valide. Le certificat en vigueur peut être consulté à l'adresse suivante : http://www.cstb.fr/listes/NF220.pdf pour en vérifier sa validité.

CARACTÉRISTIQUES CERTIFIÉES



Les produits bénéficiant du présent certificat doivent comporter, en sortie d'usine, sur la **traverse haute du dormant** : les marques, les références de marquage ainsi que les classements attribués, selon le modèle ci-dessous :

06-182 CERTIFIÉ CSTB CERTIFIED

A*4 E*8A V*A3

Les produits certifiés doivent obligatoirement, en sortie d'usine, intégrer les profilés assujettis au dormant tels que pièces d'appui, élargisseurs, fourrures d'épaisseur.

Ce certificat comporte 4 pages.

Contact CSTB:

DIRECTION BAIES ET VITRAGES Tél.: 01 64 68 84 45

E-mail : NF220@cstb.fr

Pour le CSTB
Pour le Directeur Technique

Yannick LEMOIGNE









Décision d'admission n° 4994-06-182 du 11 février 2019 page 2

FABRICATIONS CERTIFIEES

Cette fiche précise les modèles de fenêtres et portes-fenêtres certifiées et leurs classements. Seules les fenêtres et portes-fenêtres conformes à la description et de dimensions au plus égales à celles indiquées ci-dessous doivent comporter les marques CERTIFIE CSTB CERTIFIED et NF ainsi que les classements attribués.

Les produits sont identifiés par le numéro de marquage : 06 - 182

1. MARQUE CERTIFIE CSTB CERTIFIED

1.1 Profilés

Conformes à ceux définis dans le Document Technique d'Application (DTA) :

- ALPHACAN / AMCC, OC80.

1.2 <u>Vitrages isolants certifiés</u>

L'épaisseur des vitrages est calculée selon les cas :

- si le site est connu, à partir de la pression du vent telle que définie dans le NF DTU 39 P4;
- si le site n'est pas connu, à partir de la pression du vent de 1800 Pa.

1.3 Quincaillerie

- Crémones: FERCO,

Organes de rotation : FERCO,Verrouilleur médian: MACO.

1.4 Renforts

Selon les dispositions prévues par le gammiste.









Décision d'admission n° 4994-06-182 du 11 février 2019 page 3

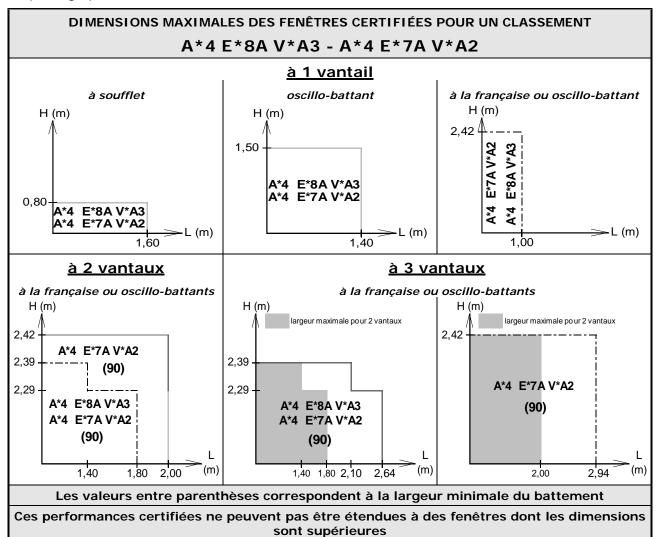
2. MARQUE NF

2.1 <u>Fenêtres sans allège ou avec allège ne participant pas à la sécurité aux chutes des personnes</u>

Les fenêtres sont conçues pour satisfaire aux exigences prévues par le document FD DTU 36.5 P3, dans la limite des niveaux de classement certifiés.

Les caractéristiques sont certifiées pour des fenêtres de dimensions :

- tableau pour des mises en œuvre en neuf ;
- passage pour des mises en œuvre en réhabilitation sur anciens dormants.











Décision d'admission n° 4994-06-182 du 11 février 2019 page 4

2.2 Fenêtres avec allège participant à la sécurité aux chutes des personnes

Les caractéristiques sont certifiées pour des fenêtres de dimensions tableau pour des mises en œuvre en neuf.

Les fenêtres sont conçues pour satisfaire aux exigences prévues par le document FD DTU 36.5 P3, dans la limite des niveaux de classement certifiés et pour un classement V*A2 (s) (§7.1.2)

L'allège, comportant un remplissage constitué à minima d'un double vitrage 44.2/16/4 (44.2 en face extérieure), satisfait aux conditions de sécurité aux chutes des personnes (selon la norme P08-302 d'octobre 1990).

DIMENSIONS MAXIMALES DES FENÊTRES AVEC ALLEGE PARTICIPANT A LA SECURITE AUX CHUTES DES PERSONNES CERTIFIÉES POUR UN CLASSEMENT

A*4 E*7A V*A2 (s)

Dimensions maximales H x L (m)	Référence des profilés		Accomblere
	Traverse	Renfort métallique	Assemblage
2,42 x 1,00	711-38 + CA38	sans	Mécanique (réf : AC005 + vis et rondelle S19)
2,42 x 1,65	711-38 + CA38	RF703	
2,42 x 1,75	711-38 + CA38	RF703 + RF704S	
2,42 x 1,90	711-38 + CA38	RF703 + RF704S + RF723	

Le vitrage composant l'allège sera au minimum celui testé dans le cadre des essais (44.2 en face extérieure), ou un vitrage déterminé selon les règles d'équivalences décrites au FD DTU39 - P5.

